
Note de lecture : Patrice Rolland, *Georges Sorel, le prolétariat dans la démocratie*

Étienne Lamarche



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/cjm/3397>

DOI : 10.4000/13d0d

ISSN : 2553-9221

Éditeur

Université Jean Moulin - Lyon 3

Référence électronique

Étienne Lamarche, « Note de lecture : Patrice Rolland, *Georges Sorel, le prolétariat dans la démocratie* », *Cahiers Jean Moulin* [En ligne], 10 | 2024, mis en ligne le 30 décembre 2024, consulté le 27 février 2025.

URL : <http://journals.openedition.org/cjm/3397> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/13d0d>

Ce document a été généré automatiquement le 27 février 2025.



Le texte seul est utilisable sous licence CC BY-NC-SA 4.0. Les autres éléments (illustrations, fichiers annexes importés) sont « Tous droits réservés », sauf mention contraire.

Note de lecture : Patrice Rolland, *Georges Sorel, le prolétariat dans la démocratie*

Étienne Lamarche

RÉFÉRENCE

Patrice Rolland, *Georges Sorel, le prolétariat dans la démocratie*, Paris, Éditions Kimé, 2024, 300 p.

- 1 « L'auteur des *Réflexions sur la violence* ». Cette expression, couramment utilisée pour désigner Georges Sorel (1847-1922), reflète assez fidèlement la manière dont il est fait usage de ses œuvres dans le domaine du droit. En effet, sans être oubliée, la pensée de Sorel – au-delà des *Réflexions sur la violence* – demeure mal connue et son aspect juridique assez largement ignoré. Il faut reconnaître que l'auteur ne facilite pas la tâche de ses exégètes. Son parcours intellectuel est particulièrement sinueux, entre marxisme précoce, défense de l'action directe syndicale, publications dans *L'Action française* et admiration pour la révolution d'Octobre. Cette trajectoire n'est pas sans produire un certain isolement, accru par une œuvre éclatée à laquelle Sorel n'a cherché à conférer un semblant d'unité qu'en 1919 à l'occasion de la parution des *Matériaux d'une théorie du prolétariat*. Loin d'être une simple synthèse de la pensée sorélienne, les *Matériaux* consistent en un imposant recueil d'anciens essais et articles choisis et parfois remaniés dont les premiers mots annoncent la complexité : « Ce livre s'adresse aux hommes qui sont habitués de s'intéresser aux efforts de la pensée spéculative » (Sorel, 1919, p. 1).
- 2 Face à cette œuvre foisonnante, difficile de trouver un meilleur guide que Patrice Rolland (1946-2022). Ce spécialiste du droit des libertés a en effet dédié une grande partie de ses travaux traitant de l'histoire des idées politiques à Sorel. Membre du comité de rédaction de la revue *Mil neuf cent* – alors *Cahiers Georges Sorel* – depuis 1988, il

y a produit de nombreux articles traitant de l'œuvre de Sorel et de son rapport au droit. *Georges Sorel, le prolétariat dans la démocratie*, en compilant certains travaux ultérieurs de P. Rolland, fait donc figure de somme.

- 3 L'ouvrage s'ouvre sur une présentation du rôle particulier dans lequel s'envisage Sorel en 1919 : celui d'un « vieillard qui s'obstine à demeurer comme l'avait fait Proudhon un serviteur désintéressé du prolétariat » (*ibid*). Partant de cette citation, Patrice Rolland développe le portrait d'un Sorel philosophe qui – à l'instar d'Ernest Renan – choisit l'isolement afin de porter un regard autonome sur la société qui lui est contemporaine. C'est donc en penseur ne cherchant pas d'approbation, d'influence ou d'honneurs scientifiques que Sorel développe une critique véhémante et polymorphe de la société démocratique. Cette dernière lui semble à la fois illibérale, incompatible avec un véritable État de droit et siège d'une domination des intellectuels sur le prolétariat. Enfin, et surtout, la société démocratique lui paraît décadente. La critique sorélienne est en effet avant tout celle d'un moraliste. Or la morale démocratique se limite selon lui à la conquête du pouvoir, à la poursuite de « rêves puérils de bonheur » (Sorel, 1919, p. 275) et à un matérialisme faisant disparaître toute once de sublime. Mais à la différence de Renan, Sorel cultive toute sa vie l'espoir d'une renaissance morale. Il espère jusqu'à la « révolution dreyfusienne » une moralisation de la démocratie par les urnes et porte aux nues la révolution bolchévique après 1917. Au tournant du siècle, déçu par l'avènement d'un socialisme politique jouant le jeu de la société démocratique, il place ses espoirs de réforme morale dans le prolétariat. Celui-ci, définit de manière proudhonienne (c'est-à-dire comme la partie de la classe ouvrière se séparant de la société bourgeoise, inventant ses pratiques et son droit en marge de la démocratie) devient aux yeux de Sorel le seul capable de porter la réforme morale d'une société démocratique et sécularisée. Fidèle à son rôle de philosophe, il conçoit alors son œuvre comme un dévoilement. Il écrit pour non pour guider, mais pour faire prendre conscience au prolétariat de la mission qui est la sienne.
- 4 Dans un second temps (correspondant à la troisième partie de son ouvrage), Patrice Rolland précise le rôle que Sorel attribue au prolétariat. Ce dernier, organisé au sein des syndicats, doit constituer une « aristocratie du bas » (Herrera, 2024, p. 281) qui, sans jamais réellement s'intégrer aux jeux politiques de la démocratie, doit s'ériger en autorité sociale et morale afin de sauver la société par la pratique de la lutte des classes. Patrice Rolland dévoile ici l'aspect juridique de la pensée sorélienne, jusqu'alors ignoré : le droit est le moyen et l'objectif de cette mission salvatrice du prolétariat. En effet, les syndicats doivent bien se garder de chercher à conquérir le pouvoir politique, ils ne feraient là que singer la morale démocratique. Sorel conçoit au contraire la lutte des classes en tant que conflit juridique, affirmant qu'une classe n'est réellement révolutionnaire que lorsqu'elle élabore un droit qui lui est propre. La mission historique du prolétariat « est de produire des conceptions juridiques lui appartenant en propre » (Sorel, 1922, p. VI). Ce droit prolétarien, préfigurant celui d'une société nouvelle, doit être historique : naître du conflit et muter constamment par ce dernier. Il doit également s'appuyer sur les usages et la coutume ouvrière. À ce titre, Sorel défend une conception prétorienne du droit : le juge dispose à ses yeux d'une place privilégiée en reconnaissant les « bons usages » (Rolland, 2024, p. 225) et surtout en faisant ressortir des conflits un droit nouveau, en légiférant sans volontarisme juridique. À nouveau, Patrice Rolland se fait guide en replaçant Sorel dans un « moment syndical de la pensée du droit » (*ibid*, p. 229), aux côtés de syndicalistes révolutionnaires tels que Fernand Pelloutier et Victor Griffuelhes. Il souligne également

la postérité de la pensée sorélienne auprès de théoriciens rejetant le monopole étatique du droit, à l'instar de Maxime Leroy ou de Georges Gurvitch.

- 5 *George Sorel, le prolétariat dans la démocratie* est un ouvrage érudit et foisonnant. Les articles le composant abordent chacun un aspect précis de la théorie sorélienne, communiquant aux lecteurs toute sa complexité et son caractère buissonnant. Il ne semblait pas possible d'aborder autrement l'œuvre de Sorel, dont Patrice Rolland rappelle qu'il assumait une méthode de diremption¹ résistant à la synthèse. *George Sorel, le prolétariat dans la démocratie*, en réagençant certains travaux choisis de Patrice Rolland, n'est d'ailleurs pas sans rappeler la forme des *Matériaux d'une théorie du prolétariat* qui constituent sa principale source.
- 6 Cependant, contrairement à Sorel, Patrice Rolland s'attache à rendre intelligibles les résultats de ses recherches. Il joue avec succès son rôle de guide et fait tout au long de son ouvrage apparaître les embranchements, les rebonds et les inspirations de la pensée de Sorel. Il n'hésite pas non plus à éclairer celle-ci en usant de théories plus récentes, notamment celle du désir mimétique de René Girard – et le cas échéant à en relever les impasses et contradictions. L'ouvrage en lui-même se révèle didactique : le découpage en trois parties (« La mission du prolétariat », « La critique de la démocratie » et « Le prolétariat, le droit et la démocratie ») est pertinent et guide la lecture, les précieuses conclusions achevant chaque chapitre synthétisent de manière dynamique les développements de ceux-ci, et l'écriture de Patrice Rolland accompagne le lecteur dissipé ou néophyte en reprenant régulièrement – en quelques lignes – certains points cruciaux développés précédemment. Enfin, il convient de relever la très complète et remarquable postface de Carlos-Miguel Herrera intitulée « Une morale pour le prolétariat (et pour la démocratie ?) Sorel lu par Patrice Rolland », qui achève de donner une unité à l'ouvrage.
- 7 Ouvrage nécessaire, *George Sorel, le prolétariat dans la démocratie* restitue avec clarté et précision le versant critique de la pensée sorélienne mais surtout son aspect créateur. Grâce à l'œuvre du regretté Patrice Rolland, il n'est désormais plus possible d'ignorer tout l'intérêt dont dispose l'étude des travaux de Sorel pour la recherche en droit.

BIBLIOGRAPHIE

C.-M. HERRERA, 2024, « Une morale pour le prolétariat (et pour la démocratie ?) Sorel lu par Patrice Rolland », in P. Rolland, *George Sorel, le prolétariat dans la démocratie*, Paris, Éditions Kimé, p. 273-287.

G. SOREL, 1912, *Réflexions sur la violence*, troisième édition, Paris, Marcel Rivière.

G. SOREL, 1919, *Matériaux d'une théorie du prolétariat*, Paris, Marcel Rivière.

G. SOREL, 1922, « Avertissement pour la troisième édition » in *Introduction à l'économie moderne*, deuxième édition augmentée, Paris, Marcel Rivière, p. I-XVI.

NOTES

1. Celle-ci est définie par Sorel lui-même comme l'examen de « certaines parties sans tenir compte de tous les liens qui les rattachent à l'ensemble, de déterminer, en quelque sorte, le genre de leur activité en les poussant vers l'indépendance » (Sorel, 1912, p. 407).

AUTEURS

ÉTIENNE LAMARCHE

Maître de conférences en histoire du droit au Centre d'histoire et d'anthropologie du droit
(université Paris Nanterre)